

LE TEMPS

JUSTICE ABONNÉ

Féminicide ou suicide? Deux récits s'opposent à Genève

Jugé pour assassinat par le Tribunal criminel, un jeune homme conteste avoir planté un couteau dans le cœur de sa copine. Il affirme que la victime s'est suicidée devant lui. Sans doute du jamais vu dans ce prétoire



Au centre, le prévenu. Derrière lui, ses avocats, Mes Robert Assaël et Catarina Monteiro Santos. En haut à droite, le procureur Clément Emery. — © Dessin de Cecilia Bozzoli pour Le Temps



Fati Mansour

Publié lundi 21 février 2022 à 19:22
Modifié mercredi 23 février 2022 à 09:02

Si jeune et déjà assis sur le banc des accusés à devoir répondre du plus grave des crimes. Jugé depuis ce lundi à Genève, Tom*, 25 ans, est prévenu d'assassinat pour avoir planté une lame de 20 centimètres dans le thorax de sa copine et pour avoir laissé sa victime agoniser sur le lit tout en lui donnant un baiser en guise d'adieu. L'intéressé conteste absolument tout. Il nie avoir été ce petit ami violent, possessif et maladivement jaloux décrit par nombre de témoins et affirme que Tina*, habitée de pensées suicidaires, s'est elle-même donné la mort durant cette nuit de décembre 2019. Les juges auront toute la semaine pour se forger une intime conviction.

Longuement interrogé durant cette première journée d'audience, Tom se souvient de leur rencontre durant l'été 2015. «On s'endormait et on se réveillait avec le téléphone», précise-t-il pour décrire l'intensité de la relation qui s'est poursuivie à distance. En août 2019, Tina, 21 ans, quitte sa ville de Marseille pour s'installer dans l'appartement que le jeune homme vient de louer à Chêne-Bourg et qui sera trouvé dans un désordre indescriptible. La présidente Alessandra Armati résume les choses ainsi: «Sur les photos, c'était waouh.» Tom veut bien admettre un certain laisser-aller. «J'étais au chômage et je n'avais pas d'argent pour acheter des meubles et ranger.»

Idées noires

Selon l'acte d'accusation du procureur Clément Emery, les coups, qui valent au prévenu une accusation de lésions corporelles et voies de fait, auraient commencé à pleuvoir très rapidement. Tom n'admet rien de tout cela. «Je ne l'ai jamais frappée.» La présidente lui lit des messages de la jeune femme qui remontent à juin 2018 et juin 2019. «En trois ans, tu m'as insultée de tous les noms, tu m'as menacée de mort, tu m'as étranglée, tu m'as frappée.» Ou encore: «Je vais te faire souffrir comme tu m'as fait souffrir.» La jeune fille se confie aussi à ses proches et même à la sœur du prévenu qui lui conseille de le quitter. «Si c'était si simple», rétorque alors Tina.

De son côté, la défense, représentée par Mes Robert Assaël et Catarina Monteiro Santos, préfère insister sur un autre passage du message qui évoque les idées noires de Tina. «Ma vie m'importe peu, je n'en peux plus, de toute façon je vais mourir [...] Je vais me tuer, c'est décidé, je suis morte à partir de maintenant.» A un ami, elle dit que Tom parle aussi de suicide dès que le mot «séparation» est évoqué, elle raconte avoir dû batailler durant des heures pour lui faire lâcher un couteau et maudit cette impression d'être prisonnière. «Rien n'est vrai», martèle le prévenu. Pourquoi mentirait-elle? «Je l'ignore. Elle avait besoin d'attention.»

Colère grandissante

A partir de l'automne, l'histoire prend une tournure plus sombre encore. Tom supporte très mal de voir sa compagne se rapprocher d'un autre – l'ami Steven* – et partit en week-end avec lui en Bourgogne. Il envoie des messages inquiétants à tous les deux. A Tina: «Arrête de jouer à ça, je vais virer, je vais débarquer, je vais tout niquer.» A Steven: «Faut pas se mettre en travers parce que je vois noir, j'en ai rien à foutre. J'ai rouge dans la tête et je vais tout défoncer. Et surtout si je vois sa tête [celle de sa copine, ndlr], je l'explose.» L'enregistrement est diffusé en audience et le prévenu doit bien reconnaître qu'il sait donner de la voix. «Oui, je me suis énervé. Cela me surprend de l'entendre. C'était de l'incompréhension car on avait prévu de partir tous ensemble.»

Tout juste un mois après cette déferlante, soit le 17 décembre, Tom tombe sur des échanges en forme de cœurs et autres mots doux qui l'exaspèrent encore davantage. Il confie à un ami: «Je vais faire une bêtise avec moi et ma copine.» A quoi pensait-il? «Je voulais me suicider, mais en aucun cas lui faire du mal.» Le même soir, le couple dîne chez la famille de Steven, à Nyon. Le prévenu reproche à ce dernier de vouloir lui prendre sa copine. Au procès, il relativise. «Elle m'avait rassurée, j'étais juste un peu stressé.» La présidente lui fait remarquer que Steven a lui-même appelé la police ce soir-là, tant il avait peur pour Tina.

Chronologie trouble

De retour à Genève, la jeune fille écrit des mots doux à son nouvel amoureux et annonce à Tom que leur relation est terminée. A partir de ce moment, soutient l'accusation, le mécanisme destructeur est enclenché. Le prévenu efface des photos intimes de son ordinateur et rédige un message pour son père où il explique devoir faire un choix, précise où se trouve la clé de l'appartement et où est garée sa voiture, lui demande de prendre soin de ses «adorables hamsters» et se dit «désolé pour tout». Le message est envoyé à 2h du matin. «J'avais des idées noires, marmonne le prévenu, mais je voulais attendre qu'elle parte avant de me suicider.»

Selon le procureur, c'est entre 1h35 et 2h45, une fourchette mentionnée dans le rapport d'autopsie, que Tom aurait pris un couteau de cuisine et porté un coup dans la région thoracique gauche de Tina, lui perforant l'aorte et l'artère pulmonaire. Mortellement touchée, la victime décède rapidement. Le jeune homme, 22 ans à l'époque, part chercher sa voiture, appelle sa sœur, renonce à son projet de suicide, revient à l'appartement, demande à son voisin de lui ouvrir la porte de l'immeuble car il n'a plus les clés, puis alerte les secours, à 3h09, en indiquant que Tina s'est elle-même fait du mal.

Questions sans réponses

Cette version, Tom la maintient toujours. «Dans le lit, on a parlé calmement même si on n'était pas d'accord. Elle voulait partir une semaine à Marseille sans moi. Elle a essuyé mes larmes. Quand j'ai voulu me lever, elle m'a dit de ne pas approcher et de ne pas faire de bêtise, elle a pris le couteau qui se trouvait sur un tas d'habits et l'a planté dans sa poitrine.» Pressé de questions, le prévenu, tremblant, n'arrive pas à expliquer ce geste. «C'est allé vite. Je n'ai pas réussi à le lui enlever des mains et je ne sais toujours pas pourquoi elle a mis fin à ses jours.» Il ajoute: «Elle n'a pas crié. Elle respirait fort et j'ai vu du sang couler.» La présidente suspend encore l'audience pour qu'il reprenne ses esprits.

Le répit ne dure pas et les questions difficiles se succèdent. Pourquoi Tina avait une entaille qui évoque un geste de défense dans la paume de sa main droite? Aucune idée. Pourquoi quelques minutes avant sa mort, elle écrit à Steven «Ouf, ça va aller, j'ai le couteau?» Tom: «Je ne sais pas, je ne suis pas dans sa tête.» Pourquoi les messages envoyés à Tina ne sont plus lus à partir de 1h39 alors que le prévenu affirme qu'elle était encore en vie à ce moment-là? Pas d'explication. Pourquoi avoir retiré le couteau? «C'est allé vite. Je n'en sais rien.» A-t-il pensé à le retourner contre lui? Non. Pourquoi ne pas avoir appelé les secours tout de suite au lieu de mettre un coussin sur la plaie, d'embrasser Tina, de sortir et de revenir? «Je pensais bien faire, c'était stupide, j'étais choqué et dévasté.»

Les longues minutes passées au téléphone avec les secours en attendant l'arrivée de l'ambulance résonnent dans la salle. C'en est trop pour les parents et la sœur de Tina, assistés de Mes Yaël Hayat et Guerric Canonica. L'exercice est interrompu et l'audience reprendra ce mardi.

*Les prénoms sont fictifs